ABC LE CONCEPT SECURITE
Société par actions simplifiée
au capital de 98 200 euros
Siège social : 13, Rue Séjourné, 94000 CRETEIL
400 185 856 RCS CRETEIL
Ci-après la « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 21 JUILLET 2026

Le 21 juillet 2026,
A 18 heures,

La société GROUPE DFM, société par actions simplifiée au capital de 2 336 400 euros, dont le siège social est 13, Rue Séjourné, 94000 CRETEIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 508 640 943, représentée aux présentes par la société DFM HOLDING, elle-même représentée par la société DFM PARTICIPATION, elle-même représentée par son gérant Monsieur Dan DJORNO,

Agissant en qualité de Présidente de la société ABC LE CONCEPT SECURITE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Rudy POARD
Né à CONFLANS-SAINTE-HONORINE le 8 mars 1984
De nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Rudy POARD disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Rudy POARD aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Rudy POARD ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Rudy POARD ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

Toutefois, il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

La Présidente
GROUPE DFM
Représentée par DFM HOLDING
Représentée par DFM PARTICIPATION
Représentée par M. Dan DJORNO

Le Directeur Général
Monsieur Rudy POARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »